

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire

Par la présente, les actionnaires de notre société sont invités à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le

Vendredi 30 juin 2006, à 14.00 heures

au Stade de Suisse, Papiermühlestrasse 71, 3014 Berne.

L'ouverture des portes aura lieu à 13.30 h et la fermeture à 14.15 h.

Ordre du jour:

1. Commentaires du rapport annuel 2005 et des comptes annuels 2005, ainsi que des comptes consolidés de l'exercice 2005
2. Rapports de l'organe de révision et du réviseur des comptes consolidés
3. Décisions relatives aux points suivants:
 - a) Approbation du rapport annuel de l'exercice 2005
Le Conseil d'administration propose l'approbation du rapport annuel 2005.
 - b) Approbation des comptes annuels 2005 et des comptes consolidés de l'exercice 2005
Le Conseil d'administration propose l'approbation des comptes annuels présentant un bénéfice au bilan de kCHF 75 ainsi que l'approbation des comptes consolidés 2005.
 - c) Emploi du bénéfice au bilan
Le Conseil d'administration propose d'affecter le bénéfice de la manière suivante:

Report de l'exercice précédent:	kCHF 10'427
Résultat de l'exercice 2005:	kCHF 75
Bénéfice au bilan à disposition de l'Assemblée générale:	kCHF 10'502
Report sur le nouvel exercice:	kCHF 10'502
 - d) Décharge aux organes du Conseil d'administration
Le Conseil d'administration propose de donner décharge à l'ensemble des organes de gestion.
4. Révision des statuts:
 - a) Transfert du siège social de la société
Le Conseil d'administration propose le transfert du siège d'UMS Usines Métallurgiques Suisses Holding SA de Berne (BE) à Dornach (SO). Les statuts sont à modifier comme suit (les modifications proposées sont marquées en italique):

Version actuelle	Proposition du Conseil d'administration
Article 2 La durée de la société est illimitée. <i>Elle a son siège est à Berne.</i>	Article 2 La durée de la société est illimitée. <i>Elle a son siège à Dornach/SO.</i>
Article 38 Toutes les contestations qui pourront s'élever pendant la durée de la société ou sa liquidation, soit entre les actionnaires et la société ou les membres du Conseil d'administration et réviseurs, soit entre les actionnaires eux-mêmes, en raison des affaires de la société, seront soumises aux Tribunaux compétents du canton de Berne.	Article 38 <i>[supprimé]</i>
 - b) Création de capital autorisé
Le Conseil d'administration propose la création d'un capital autorisé d'un montant maximum de CHF 23'563'998. Les statuts sont à modifier comme suit:

Article 4a (nouveau)
Le Conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital-actions de l'entreprise d'ici au 30 juin 2008 d'un montant maximum de CHF 23'563'998 par l'émission d'un maximum de 2'618'222 actions au porteur à libérer entièrement d'une valeur nominale unitaire de CHF 9. Des augmentations par prise ferme ou des augmentations partielles sont autorisées. Le montant d'émission respectif, la date de la jouissance du dividende, le type des apports et des reprises possibles sont déterminés par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration peut exclure le droit préférentiel des actionnaires et l'attribuer à des tiers si les nouvelles actions servent à acquérir des entreprises, des parts d'entreprises ou des participations ou permettent aux employés de l'entreprise ou de ses filiales d'avoir des participations. Le Conseil d'administration règle l'attribution des droits préférentiels non utilisés dans l'intérêt de la société. Le Conseil d'administration est autorisé à émettre des actions gratuites pour des plans de participation des employés et de les libérer avec des fonds propres librement disponibles.

Article 24 (nouveau paragraphe 3)
(Les paragraphes 1 et 2 restent inchangés.)
Aucun quota de présence n'est établi pour des décisions d'adaptation ou des décisions déclaratives du Conseil d'administration en ce qui concerne des augmentations de capital.
 - c) Suppression des dispositions des statuts relatives aux apports en nature et aux reprises de biens
Le Conseil d'administration propose la suppression pure et simple des articles 8 et 9 des statuts.
5. Élections
 - a) Élections au sein du Conseil d'administration
Le Conseil d'administration propose la réélection en bloc pour une année de Martin Hellweg, Dr. Dominik Koechlin, Max Locher et Dr. J. Friedrich Sauerländer en tant que membres du Conseil d'administration.
Le Conseil d'administration se réserve en outre le droit de proposer à l'Assemblée générale du 30 juin 2006 l'élection d'un ou de plusieurs membres supplémentaires au Conseil d'administration pour une année. Si tel est le cas, le Conseil d'administration communiquera le(s) nom(s) du(des) candidat(s) avant l'Assemblée générale par voie de presse et sur le site Internet de la société (www.swissmetal.com).
 - b) Élections de l'organe de révision et du réviseur des comptes consolidés
Le Conseil d'administration propose l'élection de PricewaterhouseCoopers SA, Bâle, comme organe de révision et réviseur des comptes consolidés pour une année.
6. Divers
Le bilan, le compte de résultat, les comptes consolidés, le rapport du groupe, le rapport annuel, le rapport de l'organe de révision ainsi que la proposition d'affectation du bénéfice au bilan peuvent être consultés par les actionnaires au siège de la société dans le délai statutaire. Il en va de même pour les propositions de modifications des statuts. Les cartes d'accès à l'Assemblée générale peuvent être retirées, contre remise des certificats d'actions, auprès du siège de la direction du groupe, Weidenstrasse 50, 4143 Dornach. Les actionnaires qui n'assurent pas eux-mêmes la conservation de leurs titres retireront leurs cartes d'accès auprès de leur banque de dépôt. Leurs frais seront pris en charge par la société.
Nous attirons l'attention des actionnaires sur les dispositions de l'article 17, alinéa 2 des statuts de la société en vertu desquelles un actionnaire ne peut se faire représenter à l'Assemblée générale que par un autre actionnaire. Le rapport de gestion en allemand, en français et en anglais sera à la disposition des actionnaires à l'entrée de la salle où se tiendra l'Assemblée générale.
Pour les actionnaires qui souhaiteraient obtenir plus tôt un exemplaire du rapport, il est à disposition sur le site Internet (www.swissmetal.com), rubrique «Investor Relations». Les questions éventuelles peuvent être adressées par e-mail (investor@swissmetal.com), par téléphone (061 705 36 36), par courrier à la société (UMS Usines Métallurgiques Suisses Holding SA, Weidenstrasse 50, 4143 Dornach) ou par télécopie (061 705 36 10).